

DEPARTEMENT DU GERS

MAIRIE
DE

SEYSSES-SAVES

32130

TELEPHONE : 05 62 62 03 51

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Présents : Anne-Marie Gleizes, Francis Martres, Michel Tenne, Jean-Pierre Cavaille, Nicolas Taulet, Véronique Fernandez, Philippe Massarin, et Jean-Marc Lapalu, Valentin Tonus

Absents excusés: Amélie Lamarque, Cathy Lajous

Secrétaire Valentin Tonus

1- Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 14 avril 2025

2- Mise en vente des 3 lots du leg de M. Brunet

2 agences immobilières ont été mandatées pour négocier la vente de ces 3 lots sur les montants suivants:

Maison 200 000€

Grange 100 000€

Terrain 75 000€ vendu dans l'état, non viabilisé

Servitudes à prévoir au moment de l'acte de vente pour l'assainissement.

Vote à l'unanimité des membres présents

3- Réparation toiture Eglise

Plusieurs tuiles situées en bordure de la route départementale sont tombées sur le parking face à l'école.

L'Entreprise EBBC propose un devis pour un montant de 2088€TTC. Ce devis comprend également la fermeture entre les chevrons sous le toit côté cimetière pour éviter aux pigeons de s'engouffrer et de salir la chapelle côté nord.

Ces travaux seront réalisés au moyen d'une nacelle.

Vote : à l'unanimité des membres présents

4-Délibération sur l'assurance chômage de la Secrétaire

Proposition d'adhésion révocable (6 ans) à l'assurance chômage auprès de l'URSSAF pour l'agent contractuel : lors de tout départ de la commune, les ARE (allocation retour à l'emploi) seront pris en charge par France Travail et non par la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

5- Questions diverses :

Inauguration Café associatif chez Gilou

Celle-ci est prévue le dimanche 29 juin 2025 en accord avec le Bureau du Café associatif. La Mairie prendra à ses frais l'apéritif qui sera proposé aux administrés, aux adhérents du Café et aux invités ; aucune subvention n'ayant été versée à cette association pour l'année 2025.

Débroussaillage des chemins communaux :

Tous les 2 ans la municipalité fait procéder aux débroussaillages des chemins communaux, l'Entreprise De Jottes propose un devis pour un montant de : 1795.20€TTC

Vote : à l'unanimité des membres présents.

Village d'Avenir :

La commune de Seysses-Savès avait candidaté avec les communes de Pompia et Cazaux-Savès avec un projet commun de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux. Notre candidature a été retenue par la Préfecture et attendons d'être contacté par le Chef de Projet.

Remplacement chaudière salle des fêtes :

Cette chaudière fonctionne depuis près de 25 ans, et donne régulièrement des signes de faiblesses et nous avons dû effectuer des réparations coûteuses dans l'urgence durant les 2 années écoulées.

3 entreprises ont été consultées pour son remplacement, l'Entreprise Carrère de Samatan a été retenue. Elle fournit le même type de chaudière, marque Guillot mais à condensation.

Montant : 13 794€TTC

Vote : à l'unanimité des membres présents.

Bornage emplacement réservé au Peyrigué :

Le Cabinet de Géomètre Julien Perez propose un devis de : 730.20€TTC pour effectuer ce bornage.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Délibération Compte à Terme pour leg Georges Brunet :

Le Trésor Public nous a conseillé de placer le leg sur un compte à termes (rémunération environ 2%)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de ce compte pour une durée de 12 mois.

Local sous la Salle des Fêtes :

Le permis de construire est accordé. L'Architecte doit préparer le dossier d'appels d'offres pour les Entreprises ;

Il pense que les travaux pourraient commencer cet automne.

Travaux Eglise :

Rappel : permis de construire accordé en décembre 2024

Subventions : Département aucune subvention

DRAC (Ministère de la Culture) zéro subvention pour 2025 mais propose de phaser le chantier sur 2 années 2026 et 2027 ; L'Architecte doit faire une nouvelle proposition.

DSIL : réponse du Préfet de Région fin juin 2025

Région : attendent avant de se prononcer la position de la DRAC et de la DSIL.

Conclusion : Décision à l'unanimité de commencer les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité au plus tôt car il n'y a pas de subventions possibles sur ces travaux.

Fin de la réunion du Conseil Municipal à 23h 10

M. Valentin TONUS (secrétaire de séance)

M. TENNE Michel (Maire)

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tenne".